



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2026-440

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2026

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris-Secrétariat général aux politiques publiques / Direction des affaires juridiques

75-2026-07-24-00009 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents **??** de la carte d'achat (6 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris-Secrétariat général aux
politiques publiques

75-2026-07-24-00009

Arrêté portant délégation de signature aux
agents de la préfecture de la région
d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la
direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France et de la direction
départementale de la protection des
populations de Paris, porteurs ou référents
de la carte d'achat

Arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat ;
- Vu** le décret du 6 novembre 2024 portant nomination du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris - M. BRUNOT Stéphane ;
- Vu** le décret du 6 février 2025 portant nomination de la cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris – Mme de WITASSE THEZY Camille ;
- Vu** le décret du 8 août 2025 portant nomination d'un membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation - Mme ELIZEON (Sophie) ;
- Vu** le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - Mme DELAMARCHE (Karine) ;
- Vu** le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris – M. LECLERC (Georges-François) ;
- Vu** le décret du 4 juin 2026 portant nomination de la directrice adjointe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (groupe II) - Mme BAVILLE (Marie) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 5 mai 2021 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses de l'État ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 13 octobre 2021 portant nomination (directions départementales interministérielles) (Mme Marie-Hélène TREBILLON, directrice départementale de la protection des populations de Paris) ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre du 4 novembre 2021, portant nomination (directions départementales interministérielles) (M. Olivier HERY, directeur départemental adjoint de la protection des populations de Paris) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 29 août 2022 portant nomination de M. Christophe JEAN, administrateur de l'Etat hors classe, en qualité d'adjoint à la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 mai 2023 portant nomination (commissaires à la lutte contre la pauvreté) ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 janvier 2024 portant nomination de Mme Hélène CROZE, adjointe au préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2025-12-22-00009-75-2025-12-22-00020 du 22 décembre 2025 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la décision ministérielle du 25 juin 2025 portant nomination de Monsieur Christophe HURALT, sous-préfet, en qualité de sous-préfet chargé des urgences sociales au cabinet du préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, à compter du 1er juillet 2025 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et direction départementale de la protection des populations de Paris, qui sont porteurs de la carte d'achat nominative et qui figurent dans le tableau en annexe 1 du présent arrêté, afin d'utiliser cette carte pour ordonnancer les dépenses qu'ils règlent au profit d'un prestataire ou d'un fournisseur, dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences respectives ainsi que dans la limite fixée par cette annexe.

Article 2 : Délégation de signature est accordée aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, qui sont référents de la carte d'achat et qui figurent dans le tableau en annexe 2 du présent arrêté, afin d'ordonnancer vis-à-vis du comptable les dépenses réalisées par les agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, porteurs de la carte d'achat et qui sont rattachés au centre de facturation FAC7500075 - CHORUS PARIS, dont ils ont la responsabilité.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2026-06-15-00003 -75-2026-06-15-00005 du 15 juin 2026 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris (7 rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04), dans le délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelons de la région d'Ile-de-France et de Paris), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 24 juillet 2026

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

Signé

Georges-François LECLERC

Annexe 1 de l'arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

L'ensemble des porteurs mentionnés ci-dessous imputent leurs dépenses sur le programme carte achat régional MININT – ATE REGION IDF

Porteurs de carte d'achat	Services de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris	Montant TTC maximum par transaction	
		Carte niveaux 1 et 1 bis	Carte niveau 3
		Dépenses non couvertes par un marché public formalisé	Dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP
Autorité rattachée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris			
Christian FORTERRE	Commissaire à la lutte contre la pauvreté	1 000 €	
Cabinet			
Karine DELAMARCHE	Préfète, directrice de cabinet	2000 €	
Marie BAVILLE	Sous-préfète, directrice adjointe de cabinet	2000 €	
Camille DE WITASSE THEZY	Sous-préfète, cheffe de cabinet	2 000 €	
Christophe HURAUULT	Sous-préfet, chargé des urgences sociales (	1 000 €	
Jean-Jacques COLOMBIES	Service de la représentation de l'État	2 000 €	
Hugo MARIN	Service de la représentation de l'État/Bureau du protocole et des déplacements	2 000 €	
Henri BOURGEOIS	Service de la représentation de l'État/Bureau du protocole et des déplacements	2 000 €	
Morgane LE CALVEZ	Service de la représentation de l'État/Bureau des décorations et de l'intendance	2 000€	
Marion SOULAN	Cabinet/Service régional de la communication interministérielle	2 000 €	
Secrétariat général aux politiques publiques (SGAPP)			
Hélène CROZE	Adjointe à la préfète, SGAPP	1 000€	
Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM)			
Stéphane BRUNOT	Préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés	2 000 €	
Christophe JEAN	Adjoint au préfet, SGAMM	1 000 €	

Secrétariat général aux moyens mutualisés (SGAMM) (suite)			
Sophie ELIZEON	Préfète, membre du Conseil supérieur de l'appui territorial et de l'évaluation	2 000 €	
Olivier GUY	Service des achats et des finances	200 €	
Aurélie BLANCHE	Service de la modernisation de l'Etat/ Mission innovation et réforme	2 000 €	
Magali MASSA	Service général du soutien opérationnel	2 000€	
Jean-Claude PIRAS	Service général du soutien opérationnel / Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication	2 000 €	
Brice BOINOT	Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières		40 000 €
François FIEMS	Service général du soutien opérationnel/Bureau des affaires administratives et financières		10 000 €
Laurence GALMICHE	Service général du soutien opérationnel/ bureau du soutien de la DRAC (2 cartes)	2 000 €	2 000 €
Joël ROUSSEAU	Service général du soutien opérationnel/ bureau du soutien de la DRAC (2 cartes)	2 000 €	2 000 €
Sébastien L'AMOUR	Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	2 000 €	
Thierry LAIGLE	Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	2 000 €	
Patrice LE CLECH	Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	2000 €	
Claudine MEHENNAOUI	Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	2 000 €	
Nadir MOUTFI	Service général du soutien opérationnel/ Bureau des moyens et de la logistique	2 000 €	
Tejpal SINGH	Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	2 000 €	
Rafik SASSI	Service général du soutien opérationnel/Bureau des moyens et de la logistique	2 000 €	
Magalie GRETTEAU	Service des ressources humaines	700 €	
Thibault JOURDAIN DE MUIZON	Service des ressources humaines	500 €	

DRIAAF d'Île-de-France			
Mylène TESTUT-NEVES	Directrice	1 000 €	
DDPP de Paris			
Marie-Hélène TREBILLON	Directrice	2 000€	
Olivier HERY	Directeur adjoint	2 000 €	

Annexe 2 de l'arrêté

portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France et de la direction départementale de la protection des populations de Paris, porteurs ou référents de la carte d'achat

L'ensemble des référents carte achat mentionnés ci-dessous interviennent dans le cadre du programme régional MININT – ATE REGION IDF.

Référents carte d'achat	Service de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris	Centre de facturation
Sandrine IRAGABA	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Anne LAVERGNE	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Nathalie HARLES	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	FAC7500075 - CHORUS PARIS
Juliette LAMY	Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des achats et des finances	FAC7500075 - CHORUS PARIS